

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 25 novembre 2025 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

- Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
- M. Leslie Roberts, conseiller du district Peter-McGill
- M. Claude Pinard, conseiller du district de Saint-Jacques
- M. Christopher McCray, conseiller du district de Sainte-Marie
- Mme Effie Giannou, conseillère désignée
- M. Julien Hénault-Ratelle, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

- M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
- M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
- Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
- Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec les citoyens
- Mme Marie-Ève Lamarche, commandante du poste 12 du Service de police
- Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 21 du Service de police
- M. Simon Rivard, commandant du poste de quartier 20 du Service de police
- M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22 du Service de police
- Me Anne-Marie Lemieux, secrétaire d'arrondissement
- Me Laura Floresco, secrétaire recherchiste

10.01- Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 34. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1682, rue Panet : installation des équipements mécaniques d'une piscine à moins de 3 m des limites de propriété en cour arrière (40.04) – aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1211-1215, rue Saint-Hubert : un usage « le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée » (40.05) – aucune intervention
-

CA25 240450

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 25 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

Période de questions du public

26 citoyens se sont inscrits à la période de question en personne

Nom du demandeur et objet de la question posée en personne

Jean Duval

- Demande d'enquête relative aux agents de sécurité Perpétue Mukargwiza (FEEJAD)
- Félicitations aux élus pour l'élection à la mairie
- Collaboration pour relever les défis de l'organisme FEEJAD

Wendy Lashlee

- Pallier le déficit d'infrastructures aquatiques dans Peter-McGill

Stéphanie Aves

- Respect des engagements municipaux en matière d'accès inclusif aux infrastructures sportives publiques dans Peter-McGill

Jasmine Lail

- Projets de logements sociaux dans Peter-McGill pour l'obtention de fonds du gouvernement fédéral
- Achat du YMCA par la Ville

Denise Bérubé

- Avenir de la Coop Sourire à la Vie, située au 104 rue Sherbrooke Est

Federico Sanchez

- Sommet tripartite (entre les propriétaires immobiliers, les élus et les experts en urbanisme) pour la réduction des espaces vacants dans le centre-ville
- Révision du plan de transformation de l'avenue McGill College
- Partenariat public-privé pour le devenir du bâtiment La Baie

Chantal Nasrallah

- Opposition à l'aménagement de la piste cyclable temporaire sur la rue Atateken

Denis Dunn

- Opposition à l'aménagement de la piste cyclable temporaire sur la rue Atateken

CA25 240451

Période de questions du public – 1^{ère} prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 26, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1252678009

Période de questions du public – 1^{ère} prolongation

Michel Kociu

- Relocalisation de la piste cyclable sur Atateken
- Proposition de déviation de la piste sur la rue St-André

André Lemay-Roy – non enregistré

- Opposition à l'aménagement de la piste cyclable temporaire sur la rue Atateken

Alain Demers

- Immeuble situé au 1700, rue Saint-Hubert dont la rénovation est inachevée
- Poursuite des activités des brigades de propreté pendant la saison hivernale

Stéphane Marquis

- Réduction de la dette de la Ville de Montréal
- Mobilité dans le Vieux-Montréal

Éric Michaud

- Cession de certains sites de la Ville à des promoteurs immobiliers

Adeline Branthonne

- Financement des projets de logements sociaux respectant le patrimoine, la vie communautaire et la spécificité des différents quartiers de l'arrondissement

Sylvain Côté

- Félicitations aux nouveaux élus
- Consultation publique sur le déplacement du poste électrique Berri vers le site de la Miséricorde aux fins d'acceptabilité sociale du projet

CA25 240452

Période de questions du public – 2^e prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 57, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prolonger la période de questions du public pour une durée de 15 minutes afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

Fiona Ham

- Gestion efficace de la circulation et contrôle des nuisances sonores occasionnées par les festivités du 31 décembre au Vieux-Port

Ferroudja Sikadir

- Suivi relatif à une demande de permis de construction

Anthony Arnaud

- Mesures à mettre en place par l'arrondissement pour la sécurité des piétons et des familles tout en maintenant les services essentiels
- Conciliation entre les mesures de santé publique et l'accessibilité et propreté de l'espace public

Alain Creton

- Demande de création d'une carte interactive de tous les stationnements privés
- Moyens de contestation d'une contravention

Ludviq Moquin Beaudry

- Gouvernance de l'arrondissement Ville-Marie
- Revitalisation de la portion de la rue Sainte-Catherine Est dans le Village

Pascale Garneau

- Demande de prise en considération des recommandations du Cahier de la municipalité pour la protection du martinet ramoneur – dépôt de document

Questions non-entendues relatives à l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Atateken, la mairesse ayant limité le nombre de questions portant sur un même objet, en vertu du deuxième alinéa de l'article 46 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)

(Teresa Starnino)

(Biesiada Andrezej-J-Macie J)

(France Tancelin)

(Chi Shing Ng)

(Nicolas Marcotte)

10.06- Période de questions des membres du conseil

Madame la Mairesse invite les membres du conseil à se présenter au public :

M. Julien Hénault-Ratelle se présente.

M. Christopher McCray se présente, et pose une question à la mairesse concernant les questions écrites qui seront répondues par écrit et non pendant la séance du conseil.

Mme Effie Giannou se présente.

M. Claude Pinard se présente.

M. Leslie Roberts se présente.

CA25 240453

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025

Il est proposé :

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025.

Des commentaires sont formulés

EN AMENDEMENT

De remplacer le verbe « adopter » par le verbe « déposer ».

LA RÉOLUTION ADOPTÉE SE LIT COMME SUIVANT :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De déposer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1257768022

CA25 240454

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2025

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1257768023

CA25 240455

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240456

Autoriser une affectation de 143 893,85 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Autoriser la première prolongation du contrat accordé à 9259-0728 Québec inc. (Entreprises JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires - Autoriser une dépense supplémentaire de 262 637,54 \$, majorant la dépense maximale à 518 744,35 \$, taxes et contingences

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA25 240012 adoptée lors de sa séance du 11 février 2025, autorisé une affectation de 136 489 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et

terrains de jeux - et accordé un contrat à 9259-0728 Québec inc. (Entreprises JSR), pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires pour une durée de 12 mois et autoriser une dépense maximale de 256 106,81 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres 24-20772, 1 soumissionnaire conforme);

Attendu que la Direction des travaux publics souhaite se prévaloir de l'article 15.02 - Renouvellement, prévu au contrat 24-20772 :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 143 893,85 \$, montant net de ristournes;

D'autoriser la première prolongation du contrat avec 9259-0728 Québec inc. (Entreprises JSR) pour une durée de 12 mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires, majorant la dépense maximale à 518 744,35 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 24-20772;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 238 761,40 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 23 876,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1259522014

CA25 240457

Autoriser une dépense additionnelle de 54 161,95 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente 22-19606 accordée à Provencher Roy + associés architectes inc., pour la conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux, des rues Larivière et de Rouen, majorant la dépense maximale à 1 170 664,41 \$, taxes et contingences incluses

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240452 adoptée lors de sa séance du 6 décembre 2022, conclu une (1) entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie, avec la firme Provencher Roy + associés architectes inc. (contrat de 1 778 490,79 \$, taxes incluses) pour la conception de divers projets d'aménagement d'espaces publics sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 22-19606 - 6 soumissionnaires);

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240189 adoptée lors de sa séance du 6 juin 2023, autorisé une dépense additionnelle de 541 579,91 \$ à Provencher Roy + associés architectes inc. dans le cadre de l'entente 22-19606 pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux et de la rue Larivière, majorant la dépense maximale de 297 037,57 \$ à 838 617,48 \$, taxes et contingences incluses;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240032 adoptée à sa séance du 7 février 2023, autorisé une dépense de 225 966,27 \$ taxes incluses à la firme Provencher Roy + associés architectes inc., pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 22-19606, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux dans l'arrondissement Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 248 562,90 \$ taxes et contingences incluses;

Attendu que le Directeur de l'arrondissement a, par la décision déléguée DA236143002 signée le 7 février 2023, autorisé une dépense de 44 068,77 \$ à la firme Provencher Roy + associés architectes inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 22-19606 pour la préparation d'un concept définitif pour l'aménagement de la portion sud du parc des Royaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 48 475,65 \$ taxes incluses;

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA24 240317 adoptée lors de sa séance du 10 juillet 2024, autorisé une dépense additionnelle de 277 884 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente 22-19606 accordée à Provencher Roy + associés architectes inc., pour l'élaboration d'un concept d'aménagement,

pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux, de la rue Larivière et de la rue de Rouen, majorant la dépense maximale à 1 116 501,48 \$, taxes et contingences incluses;

Attendu que des montants additionnels sont requis pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Larivière :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser une dépense additionnelle de 54 161,95 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente 22-19606 accordée à Provencher Roy + associés architectes inc., pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Royaux, des rues Larivière et de Rouen, majorant la dépense maximale à 1 170 664,41 \$, taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1258491003

CA25 240458

Approuver la convention et accorder le contrat de services de gré à gré avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour un montant de 93 270,64 \$, toutes taxes incluses, pour la coordination et l'animation des jardins communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour la coordination et l'animation des jardins communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

D'accorder le contrat de services de gré à gré avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour un montant de 93 270,64 \$, toutes taxes incluses, pour la coordination et l'animation des jardins communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1251920013

CA25 240459

Résilier la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme MU pour la réalisation d'une murale dans le cadre du volet 2 du Programme d'art mural 2025

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA25 240193 adoptée lors de sa séance du 6 mai 2025, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2025, avec deux organismes pour la réalisation de 2 murales pour la saison 2025 et accorder une contribution totale de 37 500 \$;

Attendu que le projet de MU a été annulé et que l'organisme en a été informé par écrit le 15 octobre 2025 :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser la résiliation de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie) et l'organisme MU pour la réalisation de la murale « Bâtisseur·e culturel·le Musique au Quartier Latin » dans le cadre du volet 2 du Programme d'art mural 2025;

De résilier la convention pour la réalisation d'une murale se terminant le 31 décembre 2025;

De payer les dépenses engagées par l'organisme MU pour un montant total de 1 193,66 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention financière.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1259448007

CA25 240460

Approuver la convention avec Spectre de rue inc. dans le cadre du programme « TAPAJ » pour le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2025-2026 dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution maximale de 14 760 \$

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2026, avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2025-2026;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 14 760 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1259448006

CA25 240461

Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 mars 2026, avec les organismes Groupe intervention vidéo de Montréal inc. et Voies culturelles des faubourgs, dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 18 300 \$

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 31 mars 2026, avec deux organismes dans le cadre de l'édition 2025 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 13 300 \$ à Groupe intervention vidéo de Montréal inc;
- 5 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 18 300 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1254680009

CA25 240462

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 500 \$ à l'organisme Go Jeunesse et une contribution de 500 \$ au Centre d'Entraide et de Ralliement familial le C.e.r.f. dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder les contributions suivantes dans le cadre de la Bourse Rosario-Demers :

- 500 \$ - Go Jeunesse;
- 500 \$ - Centre d'entraide et de ralliement familial (C.E.R.F.);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1259054001

CA25 240463

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 400 \$

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Association les Chemins du Soleil;
- 1 200 \$ à Centre récréatif Poupart inc.;
- 1 700 \$ à Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.;
- 4 000 \$ à Un cœur pour les autres;
- 1 000 \$ à Association des Locataires HBP;
- 3 000 \$ à Famille pour l'Entraide et l'éducation des Jeunes et des Adultes (FEEJAD);
- 4 000 \$ à Maison Plein Cœur;
- 2 500 \$ à Go Jeunesse;

D'imputer cette dépense totale de 20 400 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1250209003

CA25 240464

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240465

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2025 et du 1^{er} au 31 octobre 2025

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2025 et du 1^{er} au 31 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1257768024

CA25 240466

Approuver les versions modifiées du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles (PSIC) et du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (FSOC), sous la responsabilité de la Division de la culture et des bibliothèques

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'approuver les versions modifiées du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles (PSIC) et du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie (FSOC), sous la responsabilité de la Division de la culture et des bibliothèques.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1254680008

CA25 240467

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoir à l'intersection des avenues Cedar et De Ramezay dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ)

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoir à l'intersection des avenues Cedar et De Ramezay dans le cadre du Programme de Sécurisation aux Abords des Écoles (PSAE).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1253466004

CA25 240468

Accepter la demande d'indemnisation pour un montant de 257 022,56 \$, taxes incluses, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour le nettoyage après sinistre et les travaux de réparation à la suite d'un incendie survenu le 16 janvier 2025, au chalet du parc des Vétérans, situé au 1655 avenue Papineau et autoriser le virement budgétaire provenant du budget contingence d'administration prévu à cette fin.

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De demander au comité exécutif d'accepter la demande d'indemnisation d'un montant de 257 022,56 \$, taxes incluses, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, pour le nettoyage après sinistre et les travaux de réparation à la suite d'un incendie survenu le 16 janvier 2025 au chalet du parc des Vétérans, situé au 1655, avenue Papineau et d'autoriser les virements budgétaires provenant du budget contingence d'administration;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1255876002

CA25 240469

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA25 240470

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 29 novembre 2025 au 27 mars 2026

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public du 29 novembre au 27 mars 2026 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 789 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), articles 3 et 8, l'ordonnance P-1, o. 713 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 269 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), article 29, l'ordonnance CA-24-085, o. 248 permettant l'installation de fanions sur les lampadaires selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1255703021

CA25 240471

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 8^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2025, 8^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 790 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), article 3, l'ordonnance C-4.1, o. 422 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), article 8, l'ordonnance P-1, o. 714 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 270 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 249 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1255907010

CA25 240472

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal du 31 décembre 2025 au 8 février 2026

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, une ordonnance B-3, o. 791 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, du 31 décembre 2025 au 8 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258188017

CA25 240473

Accorder une dérogation mineure relativement à la localisation des équipements mécaniques à moins de 3 m de distance des limites d'une cour arrière pour le 1682, rue Panet

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1682, rue Panet, une dérogation permettant l'installation des équipements mécaniques d'une piscine à moins de 3 m des limites de propriété, soit à l'angle sud-ouest de la cour, selon les plans réalisés par Dyotte Déom Paysage et estampillés par l'arrondissement le 6 novembre 2025, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1250141003

CA25 240474

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable sous le niveau du rez-de-chaussée pour le bâtiment situé aux 1211-1215, rue Saint-Hubert, conformément à la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour le remplacement d'un espace non habitable en espace habitable situé sous le niveau du rez-de-chaussée, prévu au paragraphe 13° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'occupation par un espace habitable d'un niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 1211-1215 rue Saint-Hubert, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) Imperméabiliser les portes extérieures du futur logement afin d'assurer leur étanchéité;
- b) Fournir un plan de nivellement et de drainage du sol par un professionnel afin d'évaluer sa capacité d'absorption et ainsi optimiser les aménagements en fonction des caractéristiques du terrain;
- c) Fournir un plan d'aménagement paysager par un professionnel comportant les mesures suivantes :
 - i. Un aménagement végétalisé favorisant des pentes négatives et visant à éviter l'accumulation d'eau en bordure des fenêtres et des cours anglaises;
 - ii. L'aménagement d'un puits perdu dans la cour arrière afin de favoriser la rétention et la gestion des eaux pluviales;
 - iii. Rehausser la margelle autour de la fenêtre en façade de manière à dépasser de 10 à 15 cm, le pavé existant.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1254869010

CA25 240475

Adopter une résolution autorisant un plan d'ensemble détaillé des enseignes, l'occupation d'un toit-terrasse ainsi qu'un empiètement sur le domaine public pour le bâtiment situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Théâtre du Nouveau Monde) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 170, 377.1, 390, 479, 504 et 538 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'obligation d'effectuer toutes les opérations d'un usage commercial à l'intérieur d'un bâtiment, aux conditions d'empiètement du vantail d'une porte sur le domaine public, aux conditions d'utilisation d'un café-terrasse, à l'interdiction d'obstruer une fenêtre avec une enseigne, aux conditions d'autorisations d'enseignes sur vitrage et à la superficie maximale d'une enseigne annonçant le nom d'un immeuble ou d'un occupant d'un immeuble;
 - b) installer les enseignes prévues au plan d'ensemble détaillé des enseignes, occuper la terrasse extérieure nord-est située sur le toit du 4e étage en bordure de la rue Sainte-Catherine ainsi que régulariser l'empiètement du vantail d'une porte sur le domaine public, le tout substantiellement

conforme aux plans réalisés par Saucier+Perrotte Architectes et estampillés par l'arrondissement le 14 août 2025;

- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'occupation du toit-terrasse décrit au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation :
 - i) le prolongement à l'extérieur des usages commerciaux spécifiques « salle de spectacle », « salle de réunion » ou « salle de réception », pouvant être autorisés à l'intérieur de l'établissement principal, ainsi que son utilisation à des fins de « café-terrasse » sont autorisés;
 - ii) la cuisson d'aliments est interdite à l'extérieur;
 - iii) le bruit des appareils sonores à l'extérieur ne doit pas être perceptible hors des limites du terrain;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'installation d'enseignes visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 495
1257199003

CA25 240476

Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA18 240046 afin de permettre l'agrandissement d'une bijouterie existante, située dans le bâtiment au 2020, rue de la Montagne, dans le bâtiment adjacent, situé aux 2060-2062, rue de la Montagne, ainsi que d'autoriser un plan d'ensemble détaillé des enseignes pour ceux-ci, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Bijouterie Château d'Ivoire) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

- 1) De modifier la résolution CA18 240046 afin d'accorder pour les bâtiments situés aux 2020 et 2060-2062, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux plans annexés à celle-ci ainsi qu'aux articles 237 et 504 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie de plancher maximale pour un établissement commercial et aux conditions autorisant des enseignes sur vitrage;
 - b) agrandir en superficie le local de la bijouterie existante, située dans le bâtiment au numéro 2020, dans le bâtiment adjacent aux numéros 2060-2062 et installer les enseignes prévues au plan d'ensemble des enseignes pour ces deux bâtiments, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Atelier Archi- inc. et estampillés par l'arrondissement le 21 août 2025;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) assurer le respect du paramètre suivant pour le projet d'occupation décrit au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation :
 - i) l'occupation du rez-de-chaussée ainsi que des 2^e et 3^e étages du bâtiment aux numéros 2060-2062, aux fins de l'usage commercial spécifique « accessoires personnels », est également autorisée et cette dernière doit être substantiellement conforme à celle montrée aux pages 6, 7, 9 et 12 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;

- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement du local de l'établissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 496
1257199004

CA25 240477

Adopter une résolution autorisant la conversion d'une maison de chambres (résidence étudiante) en logements pour le bâtiment situé au 777, boulevard Robert-Bourassa, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 30 septembre 2025 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Claude Pinard

appuyé par Leslie Roberts

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 777, boulevard Robert-Bourassa, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
- a) déroger notamment à l'article 141.3 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'interdiction de remplacer une maison de chambres par un autre usage prescrit;
 - b) occuper le bâtiment aux fins de l'usage résidentiel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements », notamment en remplacement de l'usage résidentiel « maison de chambres ».

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 497
1257199005

CA25 240478

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1252840018

CA25 240479

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1252840019

CA25 240480

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1252840020

CA25 240481

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1252840021

CA25 240482

Adopter un Règlement sur les subventions aux sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Soraya Martinez Ferrada annonçant l'adoption du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux Sociétés de Développement Commercial reconnues comme pôles de vitalité nocturne dans l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2026 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1259678005

CA25 240483

Désigner le conseiller Leslie Roberts à titre de maire suppléant du 25 novembre 2025 au 30 juin 2026

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

De désigner le conseiller Leslie Roberts à titre de maire suppléant du 25 novembre 2025 au 30 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1257768025

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 9 décembre 2025 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 39.

70.01

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse

Anne-Marie LEMIEUX
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA25 240493 lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2025.